Bientôt des corps morts écologiques dans tout le Bassin d'Arcachon ?

Ce vendredi 12 Mars, au Teich, les membres du Parc Naturel Marin étaient réunis en Conseil de gestion, le premier depuis le renouvellement des membres en janvier dernier. Le parc bénéficiera cette année et pour 3 ans d'une enveloppe de 2,5 millions d'euros qui s'ajoute au 1,5 million d'euros de budget du Parc afin de maintenir trois gros projets dont l'installation de corps morts écologiques:

L'arrivée prochaine de nouveaux corps morts écologiques.

Le Bassin d'Arcachon représente aujourd'hui 20% du parc de mouillage à l'échelle nationale. Les actuels corps morts composés de chaines draguent le fond du bassin à chaque marées.
Le parc Naturel marin s'est donc associé à une entreprise locale afin de trouver une alternative adaptée au Bassin qui évitera le dragage des fonds marins permettant d'éviter une destruction de ceux-ci.
L'enjeu est donc de changer l'entièreté du parc de mouillage du Bassin d'ici 3 ans. Une durée qui s'explique par le délais de fabrication de ces corps morts à grande échelle.

Des corps morts déjà en test à Lège Cap-Ferret:

Depuis 2018, la ville de Lège Cap-Ferret et le Parc Naturel Marin en partenariat avec la société gujanaise ETM ont engagé des expérimentations sur le terrain. 4 corps-morts nouvelle génération ont d'abord été installés puis complétés par un dispositif de 40 corps-morts. Leur particularité: ces dispositifs visent à maitriser la zone d'évitage mais aussi et surtout à réduire le phénomène de raguage des fonds marins.

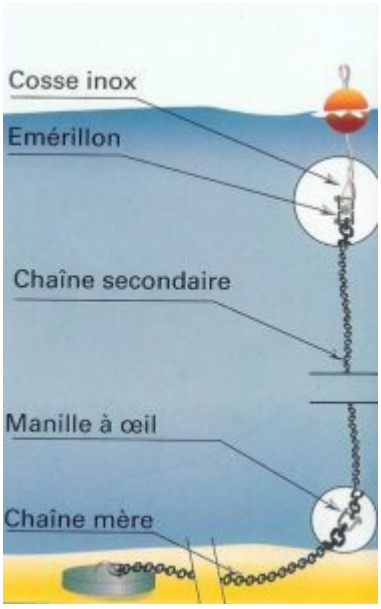

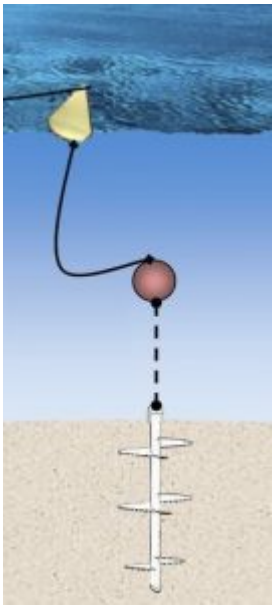

Le plan d’action comprend aussi la **réhabilitation de fiches ostréicoles** afin de créer de nouveaux parcs pour les ostréiculteurs et d’améliorer le flux hydrodynamique du Bassin d’Arcachon. Les coquillages présents dans les friches se nourrissent moins à cause de la quantité d’huitres sur ces lieux. Défricher rétablirait la répartition des nutriments nécessaires au bon développement de ces coquillages.

Enfin le troisième point se concentrera sur les **espaces portuaires**, afin de les analyser et d’étudier l’évolution de ceux-ci. « L’idée est de garder une continuité esthétique, réhabiliter les espaces abandonnés et se concentrer sur l’évolution des habitations dans les ports », précise le président François Deluga. 500 000 euros seront investis dans cette mission d’étude et de conseil.